



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN «
STAGE B.A.F.A. » AU CARRE AVEC
L'ORGANISME IFAC**

**DÉCISION N° DM-20-126
EN DATE DU 03 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC » d'organiser un stage de « formation générale B.A.F.A. » au Carré, 1 rue de l'Égalité 94300 Vincennes, ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'IFAC, fixant les modalités d'organisation du stage de « formation générale B.A.F.A. », qui se déroulera au Carré, 1 rue de l'Égalité 94300 Vincennes, du 22 au 29 août 2020, pour un effectif maximum de 18 stagiaires et un montant correspondant de 5 400 euros ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE